





« Les diverses puissances viennent de protester contre l'entrée des Piémontais dans les Etats de l'Eglise. Elles regardent ce fait comme une atteinte portée au droit des gens. »

« L'armée du général de Lamoricière se concentre sur Ancône. »

CHRONIQUE

PARIS, 12 SEPTEMBRE.

La chambre des vacations de la Cour impériale, sous la présidence de M. Partriarri-Lafosse, a, sur le réquisitoire de M. Descoutures, avocat-général, entéré, à l'audience de ce jour, les lettres de commutation accordées par l'Empereur à deux condamnés dont la jeunesse a sans doute appelé cet acte de clémence. Ce sont les nommés Arsène-Joseph Poirel et Charles-Pierre Chamberlant, condamnés le 15 juillet 1860, par la Cour d'assises de la Seine, à la peine de mort pour crime de meurtre suivi de vol qualifié, et dont la peine est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Il s'appelle François; il ne se connaît pas d'autre nom, non plus qu'il ne sait ni où il est né, ni où il demeure. Il n'en est pas plus triste pour cela, et c'est fort justement qu'il enjambe le banc du Tribunal correctionnel pour y répondre d'une prévention de vol et de vagabondage.

M. le président: Vous êtes sans moyens d'existence et sans domicile; vous n'exercez aucun métier.

François: Qui est-ce qui m'en aurait donné un de métier? Je ne connais ni père ni mère, ni oncles ni tantes, ni frères ni sœurs, ni patrons ni maîtres; je fais tout ce qu'on veut pour gagner ma vie, mais souvent on ne veut pas.

M. le président: Et quand on ne veut pas, vous volez?

François: C'est-à-dire que non; j'ai jamais fait que ramasser ce qui m'embarrasse les jambes.

M. le président: Le 21 août, on vous a arrêté portant sur l'épaule une planche que vous veniez de dérober dans une maison en construction.

François: C'est-à-dire que ceux qui ont dit ça n'y étaient pas. Voilà comme la chose elle s'est passée. Je passais devant une maison, bien en construction, comme vous dites, et je regardais les maçons qui travaillaient au faite; tout d'un coup, voilà que je m'emberlificote les jambes dans je ne sais pas quoi et que je tombe dans un tas de boue. Je regarde quoi qu'y m'a fait tomber, et je vois un bout de planche, plein de vieux clous, au point que mon pantalon était tout déchiré. Dans le premier moment, je voulais la laisser là, la planche, mais j'ai réfléchi qu'il fallait mieux l'emporter pour qu'elle ne joue pas le même tour à un autre.

M. le président: Les ouvriers qui travaillent à la construction de cette maison disent que la veille ils vous ont vu emporter une brique. C'est un bien petit vol que celui d'une brique, mais cela indique vos habitudes; vous volez de petits objets, mais vous volez souvent.

François: Oui, je l'ai emportée la brique, mais je ne l'ai pas volée; je l'ai emportée pour ma sûreté.

M. le président: Allez-vous nous donner encore une explication invraisemblable?

François: Que non pas! vous allez voir: j'avais été à la bâtisse pour demander aux ouvriers de me faire travailler; il y en a un petit qui me dit de me sauver tout de suite ou que j'allais voir; ayant voulu voir, il m'a jeté une brique dans les jambes. Moi, je l'ai ramassée vivement pour lui renvoyer dans les guiboles (jambes), mais j'ai réfléchi; j'ai dit: Si je lui renvoie la brique, il va me la renvoyer, ça sera une affaire qui ne finira pas, vaut mieux l'emporter, de cette manière la paix sera faite.

M. le président: Vous auriez pu laisser la brique où elle était tombée, si réellement on vous l'ont lancée, mais il n'y a pas un mot de vrai dans ce que vous dites, pas plus pour la brique que pour la planche.

François: Ils m'ont bien dit là-bas que vous voudriez pas me croire, mais, tant pire, moi, je dis les choses comme c'est.

M. le président: Que voulez-vous dire par ces mots là-bas? de quel lieu voulez-vous parler?

François: Je parle de la prison, où que les amis m'ont dit que c'était pas la peine de jaser en justice, qu'on vous prenait toujours pour un blagueur.

Il sera libre à François de garder l'opinion de ses amis de là-bas, car la justice n'a pas eu foi en lui et l'a condamné à un mois d'emprisonnement.

— Le bruit s'était répandu hier dans le quartier de Clignancourt qu'une double tentative d'assassinat avait été commise de ce côté dans le courant de la nuit précédente: on racontait que deux jeunes gens avaient été attaqués par des malfaiteurs qui les avaient frappés à coups de poignard et les avaient laissés étendus sur le sol baignés dans le sang qui s'échappait en abondance de leurs profondes blessures, etc., etc. Ce bruit était tout-à-fait erroné. Voici, d'après les renseignements que nous avons recueillis, quels sont les faits qui ont pu lui donner naissance, et qui se réduisent à une scène de violence déplorable.

Dans la soirée d'avant-hier, vers onze heures, plusieurs jeunes gens sortaient d'un bal public situé sur le boulevard Rochechouart, lorsque deux d'entre eux, les sieurs S..., âgé de vingt et un ans, dessinateur, et L..., âgé de vingt-cinq ans, graveur, se prirent de querelle; après l'échange de mots vifs de part et d'autre, une lutte s'engagea entre eux; plusieurs autres individus se joignirent à L... contre S..., et ce dernier, après avoir reçu de nombreux coups, eut le poignet gauche fracturé par ses adversaires. Rendu furieux par la douleur, S... étant parvenu à se dégager, s'arma de son couteau, fondit sur L... et lui porta avec cette arme un coup à la hauteur de la hanche droite. Le coup fut porté avec tant de violence que la lame pénétra jusqu'au manche dans les chairs et fit une blessure de cinq centimètres de profondeur qui détermina une effusion de sang abondante.

Le commissaire de police du quartier, M. Lafontaine, qui avait été mis en éveil par le bruit de la lutte, arriva en ce moment, sépara les combattants, et fit donner sur-le-champ aux deux blessés les premiers secours de l'art par un médecin, puis il les fit conduire à l'hôpital Lariboisière, où ils furent consignés tous les deux pour être tenus à sa disposition. Le magistrat ouvrit ensuite une enquête sur les faits qui venaient de se passer, et à la suite de cette enquête, il fit mettre en état d'arrestation un troisième individu signalé comme ayant pris une part active à la lutte. Tels sont les faits avec leur véritable caractère.

— Un triste événement est arrivé hier, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, sur le boulevard de Grenelle. Le sieur Rougeaux, âgé de cinquante ans, contre-maître dans une fabrique de produits chimiques située sur ce boulevard, était monté dans sa chambre, au premier étage, pour s'occuper, sur la demande de son patron, d'une composition chimique dans laquelle il devait entrer divers acides, et notamment de l'acide sulfurique. Pendant qu'il se livrait à cette préparation, on crut entendre quelques faibles gémissements dans sa chambre, et l'on y

monta en toute hâte, dans la crainte qu'il se trouvât indisposé. En y entrant, on trouva le sieur Rougeaux étendu sans mouvement. Un médecin fut appelé, et vint sur-le-champ pour lui donner les secours de l'art; mais au premier examen, le docteur reconnut qu'il avait cessé de vivre, et que sa mort avait été déterminée par l'asphyxie instantanée causée par l'aspiration involontaire des gaz qui s'étaient échappés du mélange pendant la préparation.

Hier, vers onze heures du matin, un sergent de ville en surveillance dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, était mis en alerte par le cri répété: Au voleur! Et au même instant il voyait déboucher du quai de la Mégisserie par la rue des Bourdonnais, un individu de vingt-deux à vingt-trois ans, qui s'engageait au pas de course dans la rue qu'il suivait, avec une dizaine de pas d'avance. Supposant que c'était contre cet individu que le cri: au voleur! avait été proféré, l'agent de la force publique se mit à sa poursuite, et parvint à le rejoindre et à l'arrêter sur la place des Trois-Maries.

Questionné sur le motif de sa course précipitée, il répondit qu'il était pressé d'arriver à un rendez-vous d'affaire, et il invita son interlocuteur à le laisser continuer son chemin. Mais en cet instant une marchande de confection du voisinage, arrivant tout essoufflée, s'écria: Ne négligez pas, c'est un voleur! Et elle lui arracha des mains un paquet d'effets neufs d'habillements qu'il venait de soustraire à son étalage. En présence de cette reconnaissance et du corps du délit, il ne put nier le méfait qui lui était imputé, et il fut conduit immédiatement devant le commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, M. Benoist, qui l'envoya au dépôt de la Préfecture de police, pour être mis à la disposition de la justice.

DÉPARTEMENTS.

AISNE. — Aujourd'hui, à sept heures précises du matin, a eu lieu à Laon l'exécution d'Eléonor Robert, de Prouvais, condamné par la Cour d'assises à la peine de mort, comme coupable de quatre infanticides commis dans des circonstances horribles et à la suite de relations incestueuses entretenues avec sa sœur. Celle-ci, qui avait été aussi condamnée à mort, a obtenu une commutation en la peine des travaux forcés à perpétuité.

A cinq heures du matin, lorsqu'on est venu prévenir Robert que le moment fatal était arrivé, il est tombé dans un état de prostration si complet qu'il fallut le supporter pour le maintenir debout et le déferrier.

On le fit revenir en lui faisant respirer un peu d'éther, mais il refusa le vin apporté par l'une des deux sœurs qui l'assistaient avec autant de courage que de dévouement.

Transféré de son cabanon au bureau d'écrou, il y reprit ses forces et se livra pendant quelque temps au sentiment de désolation que sa position lui inspirait.

Placé en face de la fenêtre, il s'écriait: Qui dirait que je vois le jour et que tout à l'heure je vais être en deux morceaux! Je n'ai pas eu mes quarante jours. Avoir fait six ans d'Afrique et m'être bien conduit au régiment, n'être pas mort sur le champ de bataille et arriver là!

On lui offrit de s'asseoir sur une chaise, craignant qu'il ne faiblît sur le banc de bois où il était; mais il avait repris ses forces et répondit: Je suis assez bien assis pour le temps que j'ai à y rester.

Puis il parla de son père qu'il avait mis dans la peine; dit que s'il avait écouté sa sœur il ne serait pas là.

Robert entendit ensuite la messe dans la chapelle. Il avait demandé qu'unierge fut allumé près de lui comme pour les prières des agonisants; il récita ses prières à haute voix et fit de même les réponses à chaque verset des Litanies.

A partir de ce moment sa faiblesse disparut pour faire place à une résignation calme et même courageuse qui ne s'est plus démentie. Il refusa de monter en voiture et voulut aller à pied jusqu'au lieu du supplice. Avant de quitter la prison, il remercia le directeur, les employés, le gendarme qui l'avait amené de Neufchâtel, et les deux religieuses, des marques d'intérêt et des bons soins qu'on avait eus de lui, et il se mit résolument en marche.

Arrivé sur la place du Champ-Saint-Martin, il reconut, dans la foule, une femme de Neufchâtel, et fit un mouvement pour aller lui parler, mais il en fut empêché. Il monta sans faiblesse les degrés de l'échafaud et se tint silencieusement près de l'aumônier, qu'il écouta avec attention pendant que celui-ci adressait à la foule une courte allocution. Il prit ensuite lui-même la parole, et, par une réminiscence de ce qu'il venait d'entendre, il dit:

« Mes chers frères et mes chères sœurs, j'ai été sept ans en Afrique soldat sous Louis-Philippe, d'une vie irréprochable; aussi quel malheur a-t-il eu de commettre de si grands crimes! car je suis l'auteur de tous les maux tombés sur ma famille. Je ne devais pas mourir sur l'échafaud. Je remercie l'Empereur d'avoir donné la grâce à ma sœur. Je veux mourir courageusement et chrétiennement. Je demande pardon à Dieu, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la sainte Vierge et à la société. »

Il voulait continuer, mais le trouble se mettait dans ses idées, et M. l'aumônier lui ayant dit que c'était assez, il s'agenouilla près de la bascule pour recevoir la bénédiction, embrassa le prêtre et le crucifix, et se livra aux exécuteurs. Sept heures sonnaient; le couteau tomba, et la justice humaine était satisfaite.

M. l'abbé Degoix, aumônier, qui n'avait point cessé, depuis la condamnation, de prodiguer à Robert les consolations et les encouragements, alla attendre le corps au cimetière, récita le De Profundis, et jeta l'eau bénite sur les restes de ce malheureux.

— PUY-DE-DÔME. — Une tentative de meurtre a eu lieu il y a quelques jours, à Clermont, sur la place Saint-Pierre.

Voici, d'après le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, dans quelles circonstances elle s'est produite: « Louis Tixier, jeune garçon de vingt-quatre ans et natif d'Artonne, avait travaillé à Riom chez un semouleur. Une jeune fille, plus jeune que lui de trois années, y travaillait également. Il y eut une proposition de mariage, mais rien ne s'effectua; et, le 21 juin dernier, celle qu'il avait désirée pour femme épousa à Paris Bidon, honnête ouvrier. Les nouveaux époux, mariés, revinrent à Clermont; et jeudi, Tixier, ayant rencontré son ancienne compagne de travail, voulut l'engager à le suivre; sur son refus, il la saisit si vivement qu'elle appela son mari, qui était à peu de distance.

Une discussion s'éleva bientôt entre celui-ci et Tixier, qui fit feu à bout portant sur la femme Bidon. Le pistolet, fort heureusement, n'était chargé que de gros plomb, dont plusieurs grains entèrent dans la joue de cette femme, qui a en outre un doigt blessé. Deux autres personnes ont été également atteintes. Le meurtrier, arrêté par l'agent de police Batisse, a, dit-on, manifesté le regret de n'avoir pas tué sa victime. Le second coup était pour moi, n'a-t-il cessé de répéter.

— MAINE-ET-LOIRE. — Vendredi M. le comte des Cars se rendait à Cholet sur son château de la Morosière à Cha-

lonnes. Arrivé près de cette ville, il frappa son cheval, qui fit un bond et le désarçonna. M. des Cars fut jeté à terre et se blessa grièvement à la tête. Transporté à l'hôtel de France, à Chalonnnes, il y recut les soins de quatre médecins. Mais la science était inutile. Le lendemain il expira vers quatre heures du soir.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Dimanche prochain, 16 septembre, fête et grandes eaux à Saint-Cloud; gares: rue Saint-Lazare et boulevard Montparnasse.

Bourse de Paris du 12 Septembre 1860.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Au comptant, D. r. c., Fin courant, etc.

Table with 5 columns: Instrument, 1er cours, Plus haut., Plus bas., Dern. cours. Includes 3 0/0 comptant, Id. fin courant, etc.

ACTIONS.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Crédit foncier, Crédit mobilier, Comptoir d'escompte, etc.

OBLIGATIONS.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Obl. foncier, coupon, Ville de Paris, etc.

M. Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, en présentant sous forme de six capsules les éléments de la Médecine noire, a popularisé en Europe ce purgatif préféré par les médecins comme le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre.

— ONÉON. — L'Odéon a brillamment inauguré sa nouvelle campagne par deux succès: les Mariages d'amour, comédie en cinq actes, en prose, admirablement interprétée par MM. Tisserant, Kime, Marek, Mmes Ramelli, Brindeau, A. Mosé, et le Parasite, amusant petit acte que M. M. Thiron remplit de sa verve intraitable, et que poétise la grâce de Mlle Debay, opposée à l'espièglerie charmante d'une jeune débutante Mlle Delahaye.

— AMBIGU. — La foule se presse aux dernières représentations. Dès qu'il lui sera permis de se reposer, le drame de MM. Barrière et Henry de Kock, la Maison du Pont-Notre-Dame, fera son apparition. On parle d'une décoration merveilleusement réussie au quatrième acte. MM. Lacrossonnière, Febvre, du théâtre impérial de l'Odéon, Castellano, Léon Leroy, Mmes Delaistre, Blanchard et Defodon sont chargés des principaux rôles.

— SALLE VALENTINO. — Samedi prochain, 15 septembre, à huit heures du soir, seront inaugurées les soirées dansantes et musicales qui auront lieu dans ce magnifique établissement tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, pendant l'hiver 1860-1861. Marx dirigera l'orchestre. Prix: 1 franc.

— LA RÉOUVERTURE DU CASINO a eu lieu lundi dernier. Les salons étaient comblés. — Vendredi, premier bal de minuit de la saison.

— CHATEAU-ROUGE. — Aujourd'hui jeudi, grande soirée musicale et dansante. — Dimanche prochain, grande fête.

SPECTACLES DU 13 SEPTEMBRE.

OPÉRA. — FRANÇAIS. — Andromaque, le Jeu de l'Amour et du Hasard, Opéra-Comique. — Fra-Diavolo, le Docteur Mirobolan. ONÉON. — Les Mariages d'amour, le Parasite. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Crispin rival de son maître, l'Enlèvement. VAUDEVILLE. — Les Mères repenties. VARIÉTÉS. — Riffolet, ou Une Chasse à Saint-Germain. GYMNASSE. — Le Navage de M. Perichon, l'Autographe. PALAIS-ROYAL. — Mémoires de Mimi Bamboche, Fou-yo-po. PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Pied de Mouton. AMBIGU. — Le Juif-Erreur. GAITÉ. — Le Fils du Diable. CIRQUE-IMPÉRIAL. — La Poule aux Œufs d'or. FOLIES. — Les Collégiens en vacances, Modeste et Modiste. THÉÂTRE-DÉJAZET. — M. Garat, Matelot et Fantassin. BOUFFES-PARIISIENS. — Orphée aux Enfers. BEAUMARCHAIS. — André le Salmabanque. CIRQUE DE L'IMPÉRIAL. — Exercices équestres à 8 h. du soir. HIPPODROME. — Spectacle équestre les mardis, jeudis, samedis et dimanches, à trois heures. CONCERT-MUSARD (Champs-Élysées). — Tous les soirs à 8 h. ROBERT HODIN (3, boul. des Italiens). — A 8 heures, Soirées fantastiques. Expériences nouvelles de M. Hamilton. SÉRAPHM (12, boulevard Montmartre). — Tous les soirs à 8 h. CASINO D'ASTÈRES (près le pont). — Bal les mercredis, vendredis et dimanches. CHATEAU-ROUGE. — Soirées musicales et dansantes les dimanches, lundis, jeudis et fêtes.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

Année 1859.

Prix: Paris, 6 fr. — Départements, 6 fr. 50 c.

Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay-du-Palais, 2.

Imprimerie de A. GUYOT, rue N.-des-Mathurins, 18.

